

**PROCES-VERBAL DECISIONNEL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
INTERCOMMUNAL DU SDIS GLAND-SERINE  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

Présences : quorum atteint.

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025, le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine a décidé :

- De réélire Luigi Longhi, Président, Robin Chytil, Vice-Président à l'unanimité
- D'accepter le préavis 02/2025 – Comptes 2024 à la majorité moins une abstention
- D'accepter de voter le préavis 03/2025 – Rapport de gestion et d'activités de l'année 2024 sans rapport de la Commission de gestion et finances à l'unanimité
- D'accepter le préavis 03/2025 – Rapport de gestion et d'activités de l'année 2024 à l'unanimité

*Les demandes de référendum doivent être annoncées **par écrit, à la Municipalité de la commune siège de l'association***

*Art. 168 Annonce de la demande – délai référendaire*

- <sup>1</sup> *La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.*

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Président



Luigi Longhi



La Secrétaire



Ingrid Menoud